



OFFICE DES POSTES  
ET TELECOMMUNICATIONS  
Polynésie Française  
Siège social : 8 rue de la reine Pomare IV  
98714 Papeete - N° Tahiti 002790

Service Clientèle n° : 4455

# ABONNEMENT AU SERVICE COMPTES PREPAYES "OPTCOMPTE"

**CONDITIONS PARTICULIERES**

## DEMANDE DE :

- NOUVEAU CONTRAT (ABONNEMENT GRATUIT)  
 CHANGEMENT DE NUMERO (support de service) EX ND : 40..... NOUVEAU ND : 40.....  
 RESILIATION  
 MODIFICATION DU CODE SECRET (500 FHT - 565 FTTC)

## IDENTIFICATION DU CLIENT

Nom ou raison sociale .....  
 N° de client.....N° mobile : .....  
 Lignes téléphoniques à créditer :  
 Compte individuel : n° ND 40.....  
 Comptes groupés : n° ND Parent 40.....+ n° ND Enfants 40 .....  
 Groupement de lignes : n° ND ligne tête 40.....

## RECHARGES DES COMPTES PREPAYES à acheter impérativement pour le service

| OPTCOMPTE                          | Prix TTC par recharge |
|------------------------------------|-----------------------|
| 1 000                              | 1 000 F               |
| 2 000                              | 2 000 F               |
| 5 000                              | 5 000 F               |
| <b>Décompte des communications</b> |                       |
| Intra-île                          | 18 F                  |
| Inter-île                          | 23 F                  |
| Fixe Mobile                        | 29 F                  |
| International                      | 32 F                  |

| OPTCOMPTE                          | Prix TTC par recharge |
|------------------------------------|-----------------------|
| 25 000                             | 25 000 F              |
| 50 000                             | 50 000 F              |
| 100 000                            | 100 000 F             |
| <b>Décompte des communications</b> |                       |
| Intra-île                          | 14 F                  |
| Inter-île                          | 19 F                  |
| Fixe Mobile                        | 24 F                  |
| International                      | 27 F                  |

| OPTCOMPTE                          | Prix TTC par recharge |
|------------------------------------|-----------------------|
| 250 000                            | 250 000 F             |
| 500 000                            | 500 000 F             |
| 1 000 000                          | 1 000 000 F           |
| <b>Décompte des communications</b> |                       |
| Intra-île                          | 11 F                  |
| Inter-île                          | 14 F                  |
| Fixe Mobile                        | 19 F                  |
| International                      | 22 F                  |

**Service** : le délai de mise en service est de 24 h minimum. Le crédit de la recharge choisie est valable 12 mois à compter de la première utilisation. Le compte peut être rechargé à n'importe quel moment. Le montant de l'abonnement à la ligne téléphonique n'est pas compris dans un OPTCOMPTE.

**Communications** : La première minute est indivisible, puis la taxation est à la seconde. Le tarif international indiqué correspond à la destination France Fixe. Les tarifs vers les autres destinations internationales sont disponibles sur le site [www.opt.pf](http://www.opt.pf). La tarification des appels hors intra-île, inter-île, fixe mobile et international demeure inchangée.

**Code confidentiel et contrat** : Dès réception du présent contrat signé par vos soins, l'OPT vous fera parvenir, votre code confidentiel et un exemplaire du présent contrat à l'adresse que vous désignerez ci-après (choix à cocher) :

- E-mail : .....  
 Courrier (envoi gratuit et recommandé) : .....

## SIGNATURE DU CONTRAT

Je, soussigné(e).....déclare avoir reçu un exemplaire du présent document et accepte dans toute leur teneur les conditions spécifiques du service, jointes en annexe. Toute modification à l'une quelconque des rubriques doit être signalée sans délai à l'OPT.

Fait en deux exemplaires à ..... le .....

### Signature obligatoire du client

(+cachet si personne morale ou administration)

précédée de la mention «Lu et Approuvé, Bon pour Accord»



# Contrat d'abonnement au service COMPTES PREPAYES « OPTCOMPTE » CONDITIONS SPECIFIQUES

## Article 1 : Champ d'application

Les présentes conditions spécifiques relèvent des conditions générales de l'abonnement au service téléphonique de l'OPT.

## Article 2 : Souscription au service

Le client indique, lors de sa souscription, le(s) numéro(s) de téléphone(s) dont il est titulaire et pour le(s)quel(s) il souhaite s'inscrire au service Comptes prépayés « OPTCOMPTE 1000 à 1 000 000 ».

Dans le cas d'une souscription « PARENT / ENFANT(S) », l'accord explicite des titulaires des lignes « ENFANT » doit également être obtenu, leur ligne téléphonique devenant une ligne OPTCOMPTE « ENFANT » (restreinte en émission).

## Article 3 : Prestations fournies

(délibération n° 02C-2008/OPT du 12/02/2008 publiée au JOPF du 28/02/2008)

Les présentes conditions spécifiques définissent les conditions dans lesquelles le service Comptes prépayés « OPTCOMPTE 1 000 à 1 000 000 » est caractérisé :

- Le client doit être titulaire d'une ligne téléphonique fixe ordinaire ou numérisé et être à jour du paiement de ses factures téléphoniques,
- 9 montants de recharge sont proposés en fonction du besoin du client en consommation téléphonique,
- Le quota choisi est valable 12 (douze) mois à compter de la première utilisation,
- Le décompte des communications est effectué selon la destination et la nature de la terminaison de l'appel (fixe ou mobile),
- La taxation des appels se fait à la seconde au-delà de la première minute qui est indivisible,
- Le tarif international varie suivant le pays appelé, celui indiqué dans les tableaux présentés dans les articles suivants correspond à la destination France fixe,
- La taxation des appels vers les numéros hors intra-île, inter-île, mobiles et internationaux reste inchangée,
- Le crédit du compte prépayé peut être affecté sur une ligne individuelle, sur un groupement de lignes (la ligne tête devenant la ligne Parent) ou sur plusieurs lignes individuelles (l'une d'elles devenant la ligne Parent),
- Le prix des communications est fonction du montant de la recharge créditée sur le compte prépayé du client,
- Aucun appel en mode classique post payé n'est autorisé.

Il existe 9 montants de recharges différents :

|   |           |             |
|---|-----------|-------------|
| 1 | OPTCOMPTE | 1 000 F     |
| 2 | OPTCOMPTE | 2 000 F     |
| 3 | OPTCOMPTE | 5 000 F     |
| 4 | OPTCOMPTE | 25 000 F    |
| 5 | OPTCOMPTE | 50 000 F    |
| 6 | OPTCOMPTE | 100 000 F   |
| 7 | OPTCOMPTE | 250 000 F   |
| 8 | OPTCOMPTE | 500 000 F   |
| 9 | OPTCOMPTE | 1 000 000 F |

## Article 4 : Conditions de fourniture du service Comptes prépayés « OPTCOMPTE 1 000 à 1 000 000 »

Le compte prépayé est utilisable par le client depuis son domicile ou bureau, mais également en déplacement. Le client doit, pour en bénéficier, entrer en relation avec le

serveur prépayé en composant ses numéros d'accès : n°441.001 et n°441.002.

### Au domicile ou bureau :

Appel vers n°441.001, avec code secret d'identification  
Appel vers n°441.002 : sans code secret d'identification

### En déplacement, depuis n'importe quelle ligne fixe<sup>(1)</sup>, publiphone ou téléphone mobile<sup>(2)</sup> :

Appel vers n° 441.001 uniquement, avec code secret d'identification.

<sup>(1)</sup> : hors Ligne de vie « Jiscos » (se renseigner en agence OPT)

<sup>(2)</sup> : l'appel vers le serveur OPTCOMPTE est facturé par l'opérateur mobile comme un appel vers une destination Tahiti Fixe.

Par le numéro d'accès 441 001, le client accède au service après s'être identifié par la composition d'une double clé formée du numéro d'abonné et de code secret d'identification qui lui sont, l'un et l'autre, communiqués par l'OPT, soit lors de la souscription au service, soit adressé sous pli recommandé avec accusé réception à l'adresse du compte de facturation.

Depuis une ligne fixe, l'appel vers le serveur OPTCOMPTE est gratuit, seul le montant de la communication est débité du compte prépayé.

Le client est informé par le serveur à chaque appel du crédit restant sur son compte et de la durée de son appel (fonction du crédit restant et du prix vers la destination appelée). Il est également informé par le serveur lorsque son crédit est épuisé ; il doit alors procéder à la recharge de son compte pour émettre à nouveau des appels. Il effectue sa demande d'abonnement en se déplaçant dans son agence OPT la plus proche ou en téléphonant au 4455.

Le client est informé qu'il doit se désabonner le cas échéant des services listés ci-après car incompatibles avec le service OPTCOMPTE :

- le service restreint,
- le service « Mes numéros préférés »,
- le forfait week end illimité,
- la facturation détaillée,
- les services confort/confort+,
- le rappel du dernier appelant,
- le forfait OPTIMUM,
- le service TIME.

## Article 5 : Durée

Il n'y a pas de durée minimum d'abonnement au service OPTCOMPTE.

Le crédit choisi est valable douze (12) mois à compter de la première utilisation et peut être rechargé à volonté dans n'importe quelle agence de l'OPT. Si le crédit n'a pas été utilisé pendant la période de douze (12) mois, celui-ci sera perdu.

A tout moment, le client peut créditer son compte avec une recharge. Son crédit est débité au tarif des communications de la dernière recharge créditée. Il peut changer de montant de recharge à sa guise.

## Article 6 : Modalités tarifaires

### 6.1. Prix

6.1.1. - Les tarifs au service Comptes prépayés « OPTCOMPTE 1000 à 5000 » sont fixés comme suit :

| OPTCOMPTE<br>1 000 à 5 000 |                 |
|----------------------------|-----------------|
| Offre                      | Prix hors taxes |
| OPTCOMPTE 1 000            | 885,0 F         |
| OPTCOMPTE 2 000            | 1 769,9 F       |
| OPTCOMPTE 5 000            | 4 424,8 F       |

Le décompte des communications est le suivant :

| OPTCOMPTE<br>1 000 à 5 000 |                            |
|----------------------------|----------------------------|
| Destination                | Prix hors taxes par minute |
| Intra-île                  | 15,5 F                     |
| Inter-île                  | 20,0 F                     |
| Fixe Mobile                | 25,5 F                     |
| International              | 28,2 F                     |

La première minute est indivisible, puis la taxation est à la seconde. Le tarif international indiqué correspond à la destination France Fixe. Les tarifs vers les autres destinations internationales sont disponibles sur le site [www.opt.pf](http://www.opt.pf)

6.1.2. - Les tarifs au service Comptes prépayés « OPTCOMPTE 25 000 à 100 000 » sont fixés comme suit :

| OPTCOMPTE<br>25 000 à 100 000 |                 |
|-------------------------------|-----------------|
| Offre                         | Prix hors taxes |
| OPTCOMPTE 25 000              | 22 123,9 F      |
| OPTCOMPTE 50 000              | 44 247,8 F      |
| OPTCOMPTE 100 000             | 88 495,6 F      |

Le décompte des communications est le suivant :

| OPTCOMPTE<br>25 000 à 100 000 |                            |
|-------------------------------|----------------------------|
| Destination                   | Prix hors taxes par minute |
| Intra-île                     | 12,7 F                     |
| Inter-île                     | 16,4 F                     |
| Fixe Mobile                   | 20,9 F                     |
| International                 | 23,6 F                     |

La première minute est indivisible, puis la taxation est à la seconde. Le tarif international indiqué correspond à la destination France Fixe. Les tarifs vers les autres destinations internationales sont disponibles sur le site [www.opt.pf](http://www.opt.pf)

6.1.3. - Les tarifs au service Comptes prépayés « OPTCOMPTE 250 000 à 1 000 000 » sont fixés comme suit :

| OPTCOMPTE<br>250 000 à 1 000 000 |                 |
|----------------------------------|-----------------|
| Offre                            | Prix hors taxes |
| OPTCOMPTE 250 000                | 221 238,9 F     |
| OPTCOMPTE 500 000                | 442 447,9 F     |
| OPTCOMPTE 1 000 000              | 884 955,8 F     |

Le décompte des communications est le suivant :

| OPTCOMPTE<br>250 000 à 1 000 000 |                            |
|----------------------------------|----------------------------|
| Destination                      | Prix hors taxes par minute |
| Intra-île                        | 10,0 F                     |
| Inter-île                        | 12,7 F                     |
| Fixe Mobile                      | 16,4 F                     |
| International                    | 19,1 F                     |

La première minute est indivisible, puis la taxation est à la seconde. Le tarif international indiqué correspond à la destination France Fixe.

Les tarifs vers les autres destinations internationales sont disponibles sur le site [www.opt.pf](http://www.opt.pf)

Certaines prestations peuvent donner lieu à une facturation à l'acte.

## 6.2. Modifications de prix

Les modifications de prix sont applicables en cours d'exécution du contrat et portées à la connaissance du client au plus tard sept jours avant leur application. Le client peut, dans ce cas, résilier le contrat conformément à l'article 8 ci-dessous.

## Article 7 : Responsabilité

Au cas où la responsabilité de l'OPT serait engagée en cas de dysfonctionnement dans le cadre de la fourniture du service Comptes prépayés « OPTCOMPTE 1 000 à 1 000 000 », le préjudice réparable sera limité aux seuls dommages matériels directs, personnels et certains subis par le client, à l'exclusion de tout autre type de préjudice, notamment économique.

Le montant des dommages et intérêts alloués en contrepartie du préjudice réparable subi ne saurait excéder un plafond contractuel correspondant à la somme des abonnements devant être versés par le client pendant la période minimale d'abonnement, telle que définie dans les conditions générales de l'abonnement au service téléphonique de l'OPT.

La présente clause ne trouvera pas application en cas de faute lourde ou dolosive de l'OPT.

## Article 8 : Résiliation

Le client peut résilier le service Comptes prépayés « OPTCOMPTE 1 000 à 1 000 000 » à tout moment. Si le crédit n'a pas été consommé en totalité, celui-ci sera perdu.

Par résiliation, on entend toute demande de rupture du contrat à l'initiative du client.

La résiliation de l'abonnement au service Comptes prépayés « OPTCOMPTE 1 000 à 1 000 000 » n'entraîne pas la résiliation de l'abonnement au service téléphonique.

## Article 9 : Droit de rétractation

En cas de souscription à distance au service, le client personne physique agissant à des fins qui n'entrent pas dans le cadre de son activité professionnelle ou commerciale bénéficie d'un délai de rétractation de 7 jours francs à compter de l'acceptation de l'offre, pour l'archipel de la société (30 jours pour les autres îles).

Le client peut exercer ce droit auprès de son agence OPT par téléphone ou par courrier.



OFFICE DES POSTES  
ET TELECOMMUNICATIONS  
Polynésie Française  
Siège social : 8 rue de la reine Pomare IV  
98714 Papeete - N° Tahiti 002790

Service Clientèle n° : 4455

# ABONNEMENT AU SERVICE COMPTES PREPAYES "OPTCOMPTE"

**CONDITIONS PARTICULIERES**

## DEMANDE DE :

- NOUVEAU CONTRAT (ABONNEMENT GRATUIT)  
 CHANGEMENT DE NUMERO (support de service) EX ND : 40..... NOUVEAU ND : 40.....  
 RESILIATION  
 MODIFICATION DU CODE SECRET (500 FHT - 565 FTTC)

## IDENTIFICATION DU CLIENT

Nom ou raison sociale .....  
 N° de client.....N° mobile : .....  
 Lignes téléphoniques à créditer :  
 Compte individuel : n° ND 40.....  
 Comptes groupés : n° ND Parent 40.....+ n° ND Enfants 40.....  
 Groupement de lignes : n° ND ligne tête 40.....

## RECHARGES DES COMPTES PREPAYES à acheter impérativement pour le service

| OPTCOMPTE                          | Prix TTC par recharge |
|------------------------------------|-----------------------|
| 1 000                              | 1 000 F               |
| 2 000                              | 2 000 F               |
| 5 000                              | 5 000 F               |
| <b>Décompte des communications</b> |                       |
| Intra-île                          | 18 F                  |
| Inter-île                          | 23 F                  |
| Fixe Mobile                        | 29 F                  |
| International                      | 32 F                  |

| OPTCOMPTE                          | Prix TTC par recharge |
|------------------------------------|-----------------------|
| 25 000                             | 25 000 F              |
| 50 000                             | 50 000 F              |
| 100 000                            | 100 000 F             |
| <b>Décompte des communications</b> |                       |
| Intra-île                          | 14 F                  |
| Inter-île                          | 19 F                  |
| Fixe Mobile                        | 24 F                  |
| International                      | 27 F                  |

| OPTCOMPTE                          | Prix TTC par recharge |
|------------------------------------|-----------------------|
| 250 000                            | 250 000 F             |
| 500 000                            | 500 000 F             |
| 1 000 000                          | 1 000 000 F           |
| <b>Décompte des communications</b> |                       |
| Intra-île                          | 11 F                  |
| Inter-île                          | 14 F                  |
| Fixe Mobile                        | 19 F                  |
| International                      | 22 F                  |

**Service** : le délai de mise en service est de 24 h minimum. Le crédit de la recharge choisie est valable 12 mois à compter de la première utilisation. Le compte peut être rechargé à n'importe quel moment. Le montant de l'abonnement à la ligne téléphonique n'est pas compris dans un OPTCOMPTE.

**Communications** : La première minute est indivisible, puis la taxation est à la seconde. Le tarif international indiqué correspond à la destination France Fixe. Les tarifs vers les autres destinations internationales sont disponibles sur le site [www.opt.pf](http://www.opt.pf). La tarification des appels hors intra-île, inter-île, fixe mobile et international demeure inchangée.

**Code confidentiel et contrat** : Dès réception du présent contrat signé par vos soins, l'OPT vous fera parvenir, votre code confidentiel et un exemplaire du présent contrat à l'adresse que vous désignerez ci-après (choix à cocher) :

- E-mail : .....  
 Courrier (envoi gratuit et recommandé) : .....

## SIGNATURE DU CONTRAT

Je, soussigné(e).....déclare avoir reçu un exemplaire du présent document et accepte dans toute leur teneur les conditions spécifiques du service, jointes en annexe. Toute modification à l'une quelconque des rubriques doit être signalée sans délai à l'OPT.

Fait en deux exemplaires à ..... le .....

### Signature obligatoire du client

(+cachet si personne morale ou administration)  
 précédée de la mention «Lu et Approuvé, Bon pour Accord»



# Contrat d'abonnement au service COMPTES PREPAYES « OPTCOMPTE » CONDITIONS SPECIFIQUES

## Article 1 : Champ d'application

Les présentes conditions spécifiques relèvent des conditions générales de l'abonnement au service téléphonique de l'OPT.

## Article 2 : Souscription au service

Le client indique, lors de sa souscription, le(s) numéro(s) de téléphone(s) dont il est titulaire et pour le(s)quel(s) il souhaite s'inscrire au service Comptes prépayés « OPTCOMPTE 1000 à 1 000 000 ». Dans le cas d'une souscription « PARENT / ENFANT(S) », l'accord explicite des titulaires des lignes « ENFANT » doit également être obtenu, leur ligne téléphonique devenant une ligne OPTCOMPTE « ENFANT » (restreinte en émission).

## Article 3 : Prestations fournies

(délibération n° 02C-2008/OPT du 12/02/2008 publiée au JOPF du 28/02/2008)

Les présentes conditions spécifiques définissent les conditions dans lesquelles le service Comptes prépayés « OPTCOMPTE 1 000 à 1 000 000 » est caractérisé :

- Le client doit être titulaire d'une ligne téléphonique fixe ordinaire ou numéris et être à jour du paiement de ses factures téléphoniques,
- 9 montants de recharge sont proposés en fonction du besoin du client en consommation téléphonique,
- Le quota choisi est valable 12 (douze) mois à compter de la première utilisation,
- Le décompte des communications est effectué selon la destination et la nature de la terminaison de l'appel (fixe ou mobile),
- La taxation des appels se fait à la seconde au-delà de la première minute qui est indivisible,
- Le tarif international varie suivant le pays appelé, celui indiqué dans les tableaux présentés dans les articles suivants correspond à la destination France fixe,
- La taxation des appels vers les numéros hors intra-île, inter-île, mobiles et internationaux reste inchangée,
- Le crédit du compte prépayé peut être affecté sur une ligne individuelle, sur un groupement de lignes (la ligne tête devenant la ligne Parent) ou sur plusieurs lignes individuelles (l'une d'elles devenant la ligne Parent),
- Le prix des communications est fonction du montant de la recharge créditée sur le compte prépayé du client,
- Aucun appel en mode classique post payé n'est autorisé.

Il existe 9 montants de recharges différents :

|   |           |             |
|---|-----------|-------------|
| 1 | OPTCOMPTE | 1 000 F     |
| 2 | OPTCOMPTE | 2 000 F     |
| 3 | OPTCOMPTE | 5 000 F     |
| 4 | OPTCOMPTE | 25 000 F    |
| 5 | OPTCOMPTE | 50 000 F    |
| 6 | OPTCOMPTE | 100 000 F   |
| 7 | OPTCOMPTE | 250 000 F   |
| 8 | OPTCOMPTE | 500 000 F   |
| 9 | OPTCOMPTE | 1 000 000 F |

## Article 4 : Conditions de fourniture du service Comptes prépayés « OPTCOMPTE 1 000 à 1 000 000 »

Le compte prépayé est utilisable par le client depuis son domicile ou bureau, mais également en déplacement. Le client doit, pour en bénéficier, entrer en relation avec le

serveur prépayé en composant ses numéros d'accès : n°441.001 et n°441.002.

Au domicile ou bureau :

Appel vers n°441.001, avec code secret d'identification  
Appel vers n°441.002 : sans code secret d'identification

En déplacement, depuis n'importe quelle ligne fixe<sup>(1)</sup>, publiphone ou téléphone mobile<sup>(2)</sup> :

Appel vers n° 441.001 uniquement, avec code secret d'identification.

<sup>(1)</sup> : hors Ligne de vie « Jiscos » (se renseigner en agence OPT)

<sup>(2)</sup> : l'appel vers le serveur OPTCOMPTE est facturé par l'opérateur mobile comme un appel vers une destination Tahiti Fixe.

Par le numéro d'accès 441 001, le client accède au service après s'être identifié par la composition d'une double clé formée du numéro d'abonné et de code secret d'identification qui lui sont, l'un et l'autre, communiqués par l'OPT, soit lors de la souscription au service, soit adressé sous pli recommandé avec accusé réception à l'adresse du compte de facturation.

Depuis une ligne fixe, l'appel vers le serveur OPTCOMPTE est gratuit, seul le montant de la communication est débité du compte prépayé.

Le client est informé par le serveur à chaque appel du crédit restant sur son compte et de la durée de son appel (fonction du crédit restant et du prix vers la destination appelée). Il est également informé par le serveur lorsque son crédit est épuisé : il doit alors procéder à la recharge de son compte pour émettre à nouveau des appels.

Il effectue sa demande d'abonnement en se déplaçant dans son agence OPT la plus proche ou en téléphonant au 4455.

Le client est informé qu'il doit se désabonner le cas échéant des services listés ci-après car incompatibles avec le service OPTCOMPTE :

- le service restreint,
- le service « Mes numéros préférés »,
- le forfait week end illimité,
- la facturation détaillée,
- les services confort/confort+,
- le rappel du dernier appelant,
- le forfait OPTIMUM,
- le service TIME.

## Article 5 : Durée

Il n'y a pas de durée minimum d'abonnement au service OPTCOMPTE.

Le crédit choisi est valable douze (12) mois à compter de la première utilisation et peut être rechargé à volonté dans n'importe quelle agence de l'OPT. Si le crédit n'a pas été utilisé pendant la période de douze (12) mois, celui-ci sera perdu.

A tout moment, le client peut créditer son compte avec une recharge. Son crédit est débité au tarif des communications de la dernière recharge créditée. Il peut changer de montant de recharge à sa guise.

## Article 6 : Modalités tarifaires

### 6.1. Prix

6.1.1. - Les tarifs au service Comptes prépayés «OPTCOMPTE 1000 à 5000 » sont fixés comme suit :

| OPTCOMPTE<br>1 000 à 5 000 |                 |
|----------------------------|-----------------|
| Offre                      | Prix hors taxes |
| OPTCOMPTE 1 000            | 885,0 F         |
| OPTCOMPTE 2 000            | 1 769,9 F       |
| OPTCOMPTE 5 000            | 4 424,8 F       |

Le décompte des communications est le suivant :

| OPTCOMPTE<br>1 000 à 5 000 |                            |
|----------------------------|----------------------------|
| Destination                | Prix hors taxes par minute |
| Intra-île                  | 15,5 F                     |
| Inter-île                  | 20,0 F                     |
| Fixe Mobile                | 25,5 F                     |
| International              | 28,2 F                     |

*La première minute est indivisible, puis la taxation est à la seconde. Le tarif international indiqué correspond à la destination France Fixe. Les tarifs vers les autres destinations internationales sont disponibles sur le site [www.opt.pf](http://www.opt.pf)*

6.1.2. - Les tarifs au service Comptes prépayés « OPTCOMPTE 25 000 à 100 000 » sont fixés comme suit :

| OPTCOMPTE<br>25 000 à 100 000 |                 |
|-------------------------------|-----------------|
| Offre                         | Prix hors taxes |
| OPTCOMPTE 25 000              | 22 123,9 F      |
| OPTCOMPTE 50 000              | 44 247,8 F      |
| OPTCOMPTE 100 000             | 88 495,6 F      |

Le décompte des communications est le suivant :

| OPTCOMPTE<br>25 000 à 100 000 |                            |
|-------------------------------|----------------------------|
| Destination                   | Prix hors taxes par minute |
| Intra-île                     | 12,7 F                     |
| Inter-île                     | 16,4 F                     |
| Fixe Mobile                   | 20,9 F                     |
| International                 | 23,6 F                     |

*La première minute est indivisible, puis la taxation est à la seconde. Le tarif international indiqué correspond à la destination France Fixe. Les tarifs vers les autres destinations internationales sont disponibles sur le site [www.opt.pf](http://www.opt.pf)*

6.1.3. - Les tarifs au service Comptes prépayés « OPTCOMPTE 250 000 à 1 000 000 » sont fixés comme suit :

| OPTCOMPTE<br>250 000 à 1 000 000 |                 |
|----------------------------------|-----------------|
| Offre                            | Prix hors taxes |
| OPTCOMPTE 250 000                | 221 238,9 F     |
| OPTCOMPTE 500 000                | 442 447,9 F     |
| OPTCOMPTE 1 000 000              | 884 955,8 F     |

Le décompte des communications est le suivant :

| OPTCOMPTE<br>250 000 à 1 000 000 |                            |
|----------------------------------|----------------------------|
| Destination                      | Prix hors taxes par minute |
| Intra-île                        | 10,0 F                     |
| Inter-île                        | 12,7 F                     |
| Fixe Mobile                      | 16,4 F                     |
| International                    | 19,1 F                     |

*La première minute est indivisible, puis la taxation est à la seconde. Le tarif international indiqué correspond à la destination France Fixe.*

*Les tarifs vers les autres destinations internationales sont disponibles sur le site [www.opt.pf](http://www.opt.pf)*

Certaines prestations peuvent donner lieu à une facturation à l'acte.

## 6.2. Modifications de prix

Les modifications de prix sont applicables en cours d'exécution du contrat et portées à la connaissance du client au plus tard sept jours avant leur application. Le client peut, dans ce cas, résilier le contrat conformément à l'article 8 ci-dessous.

## Article 7 : Responsabilité

Au cas où la responsabilité de l'OPT serait engagée en cas de dysfonctionnement dans le cadre de la fourniture du service Comptes prépayés « OPTCOMPTE 1 000 à 1 000 000 », le préjudice réparable sera limité aux seuls dommages matériels directs, personnels et certains subis par le client, à l'exclusion de tout autre type de préjudice, notamment économique.

Le montant des dommages et intérêts alloués en contrepartie du préjudice réparable subi ne saurait excéder un plafond contractuel correspondant à la somme des abonnements devant être versés par le client pendant la période minimale d'abonnement, telle que définie dans les conditions générales de l'abonnement au service téléphonique de l'OPT.

La présente clause ne trouvera pas application en cas de faute lourde ou dolosive de l'OPT.

## Article 8 : Résiliation

Le client peut résilier le service Comptes prépayés « OPTCOMPTE 1 000 à 1 000 000 » à tout moment. Si le crédit n'a pas été consommé en totalité, celui-ci sera perdu.

Par résiliation, on entend toute demande de rupture du contrat à l'initiative du client.

La résiliation de l'abonnement au service Comptes prépayés « OPTCOMPTE 1 000 à 1 000 000 » n'entraîne pas la résiliation de l'abonnement au service téléphonique.

## Article 9 : Droit de rétractation

En cas de souscription à distance au service, le client personne physique agissant à des fins qui n'entrent pas dans le cadre de son activité professionnelle ou commerciale bénéficie d'un délai de rétractation de 7 jours francs à compter de l'acceptation de l'offre, pour l'archipel de la société (30 jours pour les autres îles).

Le client peut exercer ce droit auprès de son agence OPT par téléphone ou par courrier.